

Les présentes conditions générales de Stichting Webshop Keurmerk ont été établies en consultation avec l'Association des consommateurs dans le cadre de la Consultation sur l'autorégulation du Groupe de coordination (CZ) du

Conseil économique et social et entrera en vigueur le 1er juin 2014.

Ces conditions générales seront utilisées par tous les membres de la Webshop Foundation

Marque de qualité à l'exception des services financiers tels que visés dans la loi sur la surveillance financière et avant

dans la mesure où ces services sont supervisés par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers.

Indice:

Article 1 - Définitions

Article 2 - Identité de l'entrepreneur

Article 3 - Applicabilité

Article 4 - L'offre

Article 5 - Le contrat

Article 6 - Droit de rétractation

Article 7 - Obligations du consommateur pendant le délai de réflexion

Article 8 - Exercice du droit de rétractation par le consommateur et frais afférents

Article 9 - Obligations de l'entrepreneur en cas de rétractation

Article 10 - Exclusion droit de rétractation

Article 11 - Le prix

Article 12 - Conformité et garantie supplémentaire

Article 13 - Livraison et exécution

Article 14 - Opérations de durée : durée, annulation et prolongation

Article 15 - Paiement

Article 16 - Procédure de réclamation

Article 17 - Litiges

Article 18 - Garantie industrielle

Article 19 - Dispositions complémentaires ou différentes

Article 20 - Modification des conditions générales de Stichting Webshop Keurmerk

Article 1 - Définitions

Dans ces termes et conditions, les définitions suivantes s'appliquent :

1. Accord complémentaire : accord par lequel le consommateur dispose de produits, de contenus numériques et/ou services dans le cadre d'un contrat à distance et ces biens, contenus numériques et/ou les services sont fournis par l'entrepreneur ou par un tiers sur la base d'un

accord entre le tiers et l'entrepreneur ;

2. Délai de rétractation : le délai pendant lequel le consommateur peut faire usage de son droit de rétractation ;

3. Consommateur : la personne physique qui n'agit pas à des fins liées à son commerce, entreprise, artisanat ou profession;

4. Jour : jour calendaire ;

5. Contenu numérique : données produites et fournies sous forme numérique ;

6. Accord de durée : un accord qui s'étend à la livraison régulière de biens, de services et/ou du contenu numérique pendant une période de temps spécifiée ;

7. Support de données durable : tout outil – y compris le courrier électronique – que le consommateur ou permet à l'entrepreneur de stocker des informations qui lui sont personnellement adressées sur un manière à ce que la référence ou l'utilisation future sur une période appropriée à l'objectif auquel les informations sont destinées, et que la reproduction sans altération des informations stockées rend possible;

8. Droit de rétractation : possibilité pour le consommateur de renoncer au droit de rétractation dans le délai de rétractation

contrat à distance ;

9. Entrepreneur : la personne physique ou morale qui est membre de Stichting Webshop Keurmerk et offre des produits, (l'accès à) du contenu numérique et/ou des services aux consommateurs à distance ;

3

10. Contrat à distance : un accord entre l'entrepreneur et le consommateur conclus dans le cadre d'un système organisé de vente à distance de produits, contenus et/ou services numériques, jusqu'à et y compris la conclusion du contrat, exclusivement ou une ou plusieurs techniques de communication à distance sont également utilisées ;

11. Modèle de formulaire de rétractation : le formulaire européen figurant en Annexe I des présentes conditions générales

modèle de formulaire de rétractation ;

12. Technique de communication à distance : moyen pouvant être utilisé pour la fermeture un accord, sans que le consommateur et l'entrepreneur doivent être dans la même pièce en même temps se sont réunis ;

Article 2 – Identité de l'entrepreneur

Nom de l'entrepreneur : Xstra Digital Storage B.V

Commerce sous le(s) nom(s) :

Xstra Digital Storage BV

xstra

Adresse de travail:

Het Goorke 61, 4906CZ Oosterhout

Numéro de téléphone : 0162-747 016

Accessibilité:

Du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00

Adresse e-mail : info@xstra.eu

Numéro de chambre de commerce : 63245922

Numéro de TVA : NL855153581B01

Article 3 – Applicabilité

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à chaque offre de l'entrepreneur et à chaque contrat à distance conclu entre l'entrepreneur et le consommateur.
2. Avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales conditions mises à la disposition du consommateur. Si cela n'est pas raisonnablement possible, indiquer à l'entrepreneur avant la conclusion du contrat à distance comment le les conditions générales peuvent être consultées chez l'entrepreneur et qu'elles sont disponibles à la demande du consommateur être envoyé gratuitement dans les plus brefs délais.
3. Si le contrat à distance est conclu par voie électronique, nonobstant le paragraphe précédent, et avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales être mis à la disposition du consommateur par voie électronique de telle sorte que il peut être facilement stocké par le consommateur de manière durable support de données. Si cela n'est pas raisonnablement possible, avant le contrat à distance est fermé, il sera indiqué où des conditions générales par voie électronique consultables et que, à la demande du consommateur, elles soient transmises par voie électronique ou par courrier électronique sinon sera envoyé gratuitement.
4. Dans le cas où, en plus des présentes conditions générales, un produit ou conditions de service s'appliquent, les deuxième et troisième paragraphes des s'appliquent et le consommateur peut toujours invoquer la disposition applicable qui lui est la plus favorable.

Article 4 – L'offre

1. Si une offre a une durée de validité limitée ou est soumise à conditions, celle-ci expressément indiqué dans l'offre.

4

2. L'offre contient une description complète et précise des produits proposés, contenus et/ou services numériques. La description est suffisamment détaillée pour fournir une bonne permettre au consommateur d'évaluer l'offre. Si l'entrepreneur utilise utilise des images, celles-ci sont une représentation fidèle de l'offre produits, services et/ou contenus numériques. Erreurs évidentes ou erreurs manifestes dans l'offre n'engage pas l'entrepreneur.

3. Chaque offre contient des informations telles qu'il est clair pour le consommateur quels sont les droits et obligations liées à l'acceptation de l'offre.

Article 5 – La convention

1. Sous réserve des dispositions du paragraphe 4, le contrat est conclu au moment de la l'acceptation par le consommateur de l'offre et le respect des conditions.

2. Si le consommateur a accepté l'offre par voie électronique, l'entrepreneur confirme immédiatement par voie électronique la réception de l'acceptation de l'offre. Tant que le la réception de cette acceptation n'a pas été confirmée par l'entrepreneur, le consommateur peut résilier l'accord.

3. Si le contrat est conclu par voie électronique, l'entrepreneur prendra les mesures techniques et des mesures organisationnelles pour sécuriser le transfert électronique des données et assurer pour un environnement Web sécurisé. Si le consommateur peut payer par voie électronique, l'entrepreneur devra prendre les mesures de sécurité appropriées.

4. L'entrepreneur peut - dans les cadres légaux - s'informer si le consommateur est peut répondre aux obligations de paiement, ainsi que tous les faits et facteurs qui sont importants pour une conclusion responsable du contrat à distance. Si l'entrepreneur sur la base de cette enquête a de bonnes raisons de ne pas conclure l'accord, il a le droit motivés à refuser une commande ou une demande ou à la mise en place de conditions particulières se connecter.

5. Au plus tard lors de la livraison du produit, du service ou du contenu numérique, l'entrepreneur consommateur les informations suivantes, par écrit ou de telle manière qu'elles soient peuvent être stockées de manière accessible sur un support de données durable, envoyez : l'adresse de visite de l'établissement de l'entrepreneur où le consommateur se rend avec des réclamations boîte;

b. les conditions dans lesquelles et la manière dont le consommateur utilise le droit de rétractation peut faire, ou une déclaration claire concernant l'exclusion du droit de rétractation ;

- c. les informations sur les garanties et le service après-vente existant ;
 - ré. le prix toutes taxes comprises du produit, service ou contenu numérique ; Pour autant que les frais de livraison applicables ; et le mode de paiement, de livraison ou d'exécution de la contrat à distance ;
 - e. les conditions de résiliation du contrat si le contrat a une durée de est supérieure à un an ou à durée indéterminée ;
 - F. si le consommateur dispose d'un droit de rétractation, le modèle de formulaire de rétractation.
6. Dans le cas d'une transaction onéreuse, la disposition du paragraphe précédent ne s'applique qu'au premier livraison.

Article 6 – Droit de rétractation

Pour les produits :

1. Le consommateur peut conclure un accord concernant l'achat d'un produit pendant un délai de rétractation d'au moins 14 jours sans indication de motifs. L'entrepreneur peut demander au consommateur le motif de la rétractation, mais sans indiquer son ou ses motifs obliger.
2. Le délai de réflexion visé au paragraphe 1 commence le jour après que le consommateur, ou une notification préalable par le un tiers désigné par le consommateur, qui n'est pas le transporteur, a reçu le produit, ou :
 - a. si le consommateur a commandé plusieurs produits dans une même commande : le jour où le consommateur, ou un tiers désigné par lui, a reçu le dernier produit. La L'entrepreneur peut, à condition d'en informer clairement le consommateur avant le processus de commande sage à ce sujet, une commande de plusieurs produits avec un différent refuser le délai de livraison.
 - b. si la livraison d'un produit est constituée de plusieurs envois ou pièces : le jour sur lequel le consommateur, ou un tiers désigné par lui, reçoit le dernier envoi ou le dernier partie a reçu ;
- 5
- c. dans le cas d'accords de livraison régulière de produits pendant une certaine période : le jour où le consommateur, ou un tiers désigné par lui, dispose du premier produit recevoir.

Pour les services et contenus numériques qui ne sont pas fournis sur un support matériel :

3. Le consommateur peut conclure un contrat de service et un contrat de fourniture de contenu qui n'est pas livré sur un support matériel pendant au moins 14 jours sans préavis résilier pour des raisons. L'entrepreneur peut demander au consommateur le motif du retrait,

mais pas l'obliger à indiquer ses raisons.

4. Le délai de réflexion visé au paragraphe 3 commence le jour suivant la conclusion du contrat.

Délai de réflexion prolongé pour les produits, services et contenus numériques qui ne sont pas sur un support tangible

livré en l'absence d'information sur le droit de rétractation :

5. Si l'entrepreneur fournit au consommateur les informations légalement requises sur le droit de rétractation ou

n'a pas fourni le modèle de formulaire de rétractation, le délai de réflexion expire douze mois après la fin de l'original, déterminée conformément aux paragraphes précédents du présent article
temps de réflexion.

6. Si l'entrepreneur a fourni au consommateur les informations visées au paragraphe précédent fournies dans les douze mois suivant la date de début du délai de réflexion initial, le délai de rétractation 14 jours après le jour où le consommateur a reçu cette information.

Article 7 – Obligations du consommateur pendant le délai de réflexion

1. Pendant le délai de réflexion, le consommateur manipulera le produit et l'emballage avec soin. Il ne déballera ou n'utilisera le produit que dans la mesure nécessaire pour déterminer la nature, les caractéristiques,

et déterminer le fonctionnement du produit. Le principe de base ici est que le consommateur manipuler et inspecter le produit uniquement comme il serait autorisé à le faire dans un magasin.

2. Le consommateur n'est responsable que de la dépréciation du produit qui résulte d'une manière de manipuler le produit qui va au-delà de ce qui est autorisé au paragraphe 1.

3. Le consommateur n'est pas responsable de la dépréciation du produit si l'entrepreneur ne lui fournit pas toutes les informations légalement requises sur a prévu un droit de rétractation.

Article 8 – Exercice du droit de rétractation par le consommateur et frais afférents

1. Si le consommateur fait usage de son droit de rétractation, il doit le signaler dans le délai de réflexion au moyen du modèle de formulaire de rétractation ou d'une autre manière non équivoque au chef d'entreprise.

2. Dès que possible, mais dans les 14 jours à compter du jour suivant la notification visée au paragraphe 1, le consommateur renvoie-t-il le produit ou le remet-il à (un représentant autorisé de) le chef d'entreprise. Cela n'est pas nécessaire si l'entrepreneur a proposé de récupérer lui-même le produit. La le consommateur a en tout cas respecté le délai de retour s'il retourne le produit avant l'expiration du délai de réflexion.

3. Le consommateur retourne le produit avec tous les accessoires fournis, si cela est raisonnablement possible dans leur état et emballage d'origine, et conformément aux conditions raisonnables et

consignes claires.

4. Le risque et la charge de la preuve pour l'exercice correct et opportun du droit de rétractation incombent au consommateur.

5. Le consommateur supporte les frais directs de retour du produit. Comme le l'entrepreneur n'a pas signalé que le consommateur doit supporter ces coûts ou si l'entrepreneur indique qu'il supporte lui-même les frais, le consommateur n'a pas à supporter les frais de retour.

6. Si le consommateur se rétracte après avoir expressément demandé au préalable que l'exécution du service ou fourniture de gaz, d'eau ou d'électricité non mis en vente dans un volume limité ou une certaine quantité commence pendant la période de réflexion, le consommateur est le l'entrepreneur doit un montant proportionnel à la partie de l'obligation qui est l'entrepreneur s'est conformé au moment de la révocation, par rapport à la pleine l'accomplissement de l'obligation.

7. Le consommateur ne supporte aucun coût pour l'exécution des services ou la fourniture d'eau, de gaz ou d'électricité, qui ne sont pas mis en vente en volume ou en quantité limitée, ou jusqu'à fourniture de chauffage urbain, si :

l'entrepreneur fournit au consommateur les informations légalement requises sur le droit de rétractation, la remboursement des frais en cas de rétractation ou n'a pas fourni le modèle de formulaire de rétractation, ou ;

6

b. le consommateur ne demande pas expressément le début de l'exécution du service ou la livraison de gaz, eau, électricité ou chauffage urbain pendant la période de réflexion.

8. Le consommateur ne supporte aucun frais pour la livraison totale ou partielle de contenu numérique fourni sur un support matériel, si :

a. il n'a pas expressément consenti au commencement de . avant sa livraison ;

l'exécution de l'accord avant la fin du délai de réflexion ;

b. il n'a pas reconnu perdre son droit de rétractation lors de l'octroi de son consentement ; ou

c. l'entrepreneur n'a pas confirmé cette déclaration du consommateur.

9. Si le consommateur fait usage de son droit de rétractation, tous les contrats résiliés de plein droit.

Article 9 – Obligations de l'entrepreneur en cas de rétractation

1. Si l'entrepreneur rend possible la notification de rétractation par le consommateur par voie électronique il enverra immédiatement un accusé de réception après avoir reçu cette notification.

2. L'entrepreneur rembourse tous les paiements du consommateur, y compris les frais de livraison facturés par l'entrepreneur pour le produit retourné, immédiatement mais dans

14 jours suivant le jour où le consommateur lui a notifié la rétractation. A moins que l'entrepreneur propose de retirer lui-même le produit, il peut attendre le remboursement jusqu'à ce qu'il ait reçu le produit reçu ou jusqu'à ce que le consommateur démontre qu'il a retourné le produit, selon le temps est plus tôt.

3. L'entrepreneur utilise le même mode de paiement que le consommateur a utilisé pour le remboursement, à moins que le consommateur n'accepte une autre méthode. Le remboursement est gratuit pour le consommateur.

4. Si le consommateur a opté pour un mode de livraison plus onéreux que le moins cher livraison standard, l'entrepreneur n'a pas à rembourser les frais supplémentaires pour la méthode la plus chère payer.

Article 10 – Exclusion droit de rétractation

L'entrepreneur peut exclure les produits et services suivants du droit de rétractation, mais uniquement si l'entrepreneur l'indique clairement dans l'offre, au moins à temps pour la conclusion du contrat,

a déclaré :

1. Produits ou services dont le prix est soumis aux fluctuations du marché financier sur lesquels l'entrepreneur n'a aucune influence et qui peuvent être utilisés pendant le délai de rétractation se produire

2. Accords conclus lors d'une enchère publique. Dans le cadre d'une enchère publique désigne une méthode de vente par laquelle des produits, du contenu numérique et/ou des services sont entrepreneur sont offerts au consommateur qui est personnellement présent ou la possibilité sera personnellement présent à la vente aux enchères, sous la direction d'un commissaire-priseur, et où le l'adjudicataire est tenu d'acheter les produits, le contenu numérique et/ou les services ;

3. Contrats de service, après exécution complète du service, mais uniquement si :

a) l'exécution a commencé avec le consentement préalable exprès du consommateur ; et

b. le consommateur a déclaré qu'il perdrait son droit de rétractation dès que l'entrepreneur aura a pleinement exécuté l'accord ;

4. Contrats de service pour la fourniture d'un logement, comme dans le contrat une date ou une période d'exécution précise est prévue et autre qu'à des fins résidentielles, transport de marchandises, services de location de voitures et restauration;

5. Accords relatifs aux activités de loisirs, si dans l'accord une date précise ou la période de mise en œuvre de celle-ci est prévue ;

6. Produits fabriqués selon les spécifications du consommateur, qui ne sont pas préfabriqués et qui sont fabriqués sur la base d'un choix ou d'une décision individuelle du consommateur, ou qui

sont clairement destinés à une personne spécifique ;

7. Les produits qui se gâtent rapidement ou qui ont une durée de conservation limitée ;

8. Produits scellés qui ne conviennent pas pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène à renvoyer et dont le sceau a été brisé après livraison ;

9. Les produits qui sont irrévocablement mélangés avec d'autres produits après la livraison de par leur nature ;

10. Les boissons alcoolisées dont le prix a été convenu lors de la conclusion du contrat, mais dont la livraison ne peut intervenir qu'après 30 jours, et dont la valeur réelle dépend des fluctuations du marché sur lesquelles l'entrepreneur n'a aucune influence;

11. Enregistrements audio, vidéo et logiciels scellés dont le sceau est la livraison est interrompue ;

sept

12. Journaux, périodiques ou magazines, à l'exception de leurs abonnements ;

13. La fourniture de contenu numérique autre que sur un support matériel, mais uniquement si :

a) l'exécution a commencé avec le consentement préalable exprès du consommateur ; et

b. le consommateur a déclaré qu'il perd son droit de rétractation.

Article 11 – Le prix

1. Pendant la période de validité indiquée dans l'offre, les prix des produits et/ou services non augmentés, à l'exception des changements de prix résultant de changements dans les taux de TVA.

2. Nonobstant le paragraphe précédent, l'entrepreneur peut proposer des produits ou services dont les prix sont liés par les fluctuations du marché financier et sur lesquels l'entrepreneur n'a aucune influence des offres à prix variables. Cette dépendance aux fluctuations et le fait que tous les prix indiqués sont des prix indicatifs, sont indiqués dans l'offre.

3. Les augmentations de prix dans les 3 mois suivant la conclusion du contrat ne sont autorisés s'ils résultent de réglementations ou de dispositions légales.

4. Les augmentations de prix à partir de 3 mois après la conclusion du contrat ne sont autorisé si l'entrepreneur l'a stipulé et:

a) ils sont le résultat de réglementations ou de dispositions légales ; ou

b. le consommateur a le pouvoir de résilier le contrat avec effet au jour laquelle la hausse des prix prend effet.

5. Les prix indiqués dans l'offre de produits ou de services incluent la TVA.

Article 12 – Respect du contrat et garantie supplémentaire

1. L'entrepreneur garantit que les produits et/ou services sont conformes à l'accord, le spécifications indiquées dans l'offre, aux exigences raisonnables de fiabilité et/ou d'utilisabilité et les dispositions légales en vigueur à la date de la conclusion du contrat et/ou des réglementations gouvernementales. En cas d'accord, l'entrepreneur garantit également que le produit est adapté à un usage autre que normal.
2. Une garantie supplémentaire fournie par l'entrepreneur, son fournisseur, fabricant ou importateur ne limite jamais les droits légaux et les réclamations que le consommateur peut avoir en vertu de la peut faire exécuter l'accord contre l'entrepreneur si l'entrepreneur a échoué dans l'exécution de sa part du contrat.
3. Par garantie supplémentaire, on entend toute obligation de l'entrepreneur, de son fournisseur, importateur ou producteur dans lequel il accorde au consommateur certains droits ou prétentions qui aller au-delà de ce qu'il est légalement tenu de faire en cas de manquement à ses obligations de sa partie de l'accord.

Article 13 – Livraison et exécution

1. L'entrepreneur prendra le plus grand soin possible lors de la réception et dans l'exécution des commandes de produits et dans l'évaluation des demandes de fourniture de services.
2. Le lieu de livraison est l'adresse que le consommateur a communiquée à l'entrepreneur établi.
3. Dans le respect des dispositions de l'article 4 des présentes conditions générales, l'entrepreneur acceptera les commandes acceptées rapidement, mais au plus tard dans les 30 jours à moins qu'un délai de livraison différent n'ait été convenu. Si la livraison est retardée ou si un ordre ne peut être exécuté ou n'est que partiellement exécuté, le consommateur en sera informé au plus tard 30 jours après avoir passé la commande. La Dans ce cas, le consommateur a le droit de résilier le contrat sans frais et a le droit de sur toute indemnisation.
4. Après la dissolution conformément au paragraphe précédent, l'entrepreneur paiera le montant que le consommateur a payé rembourser sans délai.
5. Le risque de dommages et/ou de perte de produits incombe à l'entrepreneur jusqu'à ce que le moment de la livraison au consommateur ou à un pré-désigné et à l'entrepreneur représentant annoncé, sauf convention contraire expresse.

Article 14 – Opérations de durée : durée, annulation et prolongation

Annulation:

1. Le consommateur peut conclure un contrat conclu pour une durée indéterminée et qui s'étend jusqu'au livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services, à tout moment

8

annuler en respectant les règles d'annulation convenues et un délai de préavis d'un mois maximum.

2. Le consommateur peut conclure un contrat conclu pour une durée déterminée et qui s'étend jusqu'au livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services, à tout moment contre résilier la fin de la durée déterminée dans le respect des conditions convenues règles de résiliation et un délai de préavis d'un mois maximum.

3. Le consommateur peut conclure les accords visés aux paragraphes précédents :

- annuler à tout moment et ne se limitent pas à une annulation à un moment précis ou dans un certaine période;

- au moins annuler de la même manière qu'ils ont conclu par lui ;

- résilier toujours avec le même délai de préavis que celui que l'entrepreneur s'est fixé.

Extension:

4. Un accord conclu pour une durée déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou services, ne peuvent être tacitement renouvelés ou renouvelé pour une durée déterminée.

5. Nonobstant le paragraphe précédent, une entente conclue pour une durée déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de journaux quotidiens et hebdomadaires et de magazines tacitement être prolongé pour une période déterminée pouvant aller jusqu'à trois mois, si le consommateur peut résilier le contrat prolongé à la fin de la prolongation moyennant un préavis d'un mois maximum.

6. Un accord conclu pour une durée déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits ou services, ne peut être reconduit tacitement pour une durée indéterminée que si le Le consommateur peut résilier à tout moment avec un préavis d'un mois maximum. La le délai de préavis est de trois mois au maximum si l'accord s'étend jusqu'au règlement, mais moins d'une fois par mois, livraison de journaux et de magazines quotidiens, d'information et hebdomadaires.

7. Un accord à durée limitée pour la livraison régulière de quotidiens, d'actualités, d'hebdomadaires et de magazines (abonnement d'essai ou d'initiation) n'est pas tacitement continue et se termine automatiquement à la fin de la période d'essai ou d'introduction.

Chere:

8. Si un accord a une durée de plus d'un an, le consommateur peut, après un an résilier le contrat à tout moment avec un préavis d'un mois maximum, à moins que le le caractère raisonnable et équitable s'opposent à l'annulation avant la fin de la durée convenue

reporter

Article 15 – Paiement

1. Sauf stipulation contraire dans le contrat ou dans des conditions supplémentaires, le les sommes dues au consommateur doivent être payées dans les 14 jours suivant le début de la délai de réflexion, ou en l'absence de délai de réflexion dans les 14 jours suivant la conclusion de la accord. En cas de convention de prestation de service, ce délai le jour après que le consommateur a reçu la confirmation de l'accord.
2. Lors de la vente de produits aux consommateurs, le consommateur peut, dans les conditions générales ne jamais être obligé de payer plus de 50% à l'avance. Lorsque le prépaiement est stipulé, le consommateur ne peut faire valoir aucun droit quant à l'exécution du commande ou service(s) concerné(s), avant que le paiement anticipé stipulé ait été effectué eu lieu.
3. Le consommateur a l'obligation de rectifier immédiatement les inexactitudes dans les détails de paiement fournis ou indiqués rendre compte à l'entrepreneur.
4. Si le consommateur ne remplit pas ses obligations de paiement dans les délais, ce sera, après avoir été l'entrepreneur a été informé du retard de paiement et l'entrepreneur accorde au consommateur un délai de 14 jours pour encore remplir ses obligations de paiement, après défaut de paiement paiement dans ce délai de 14 jours, les intérêts légaux sur la somme restant due dû et l'entrepreneur a droit à l'extrajudiciaire facturer des frais de recouvrement. Ces frais de recouvrement s'élèvent au maximum à : 15% sur encours jusqu'à 2 500 € ; 10% sur les 2 500 € suivants et 5% sur les ensuite 5 000 € avec un minimum de 40 €,=. L'entrepreneur peut bénéficier de la consommateur s'écartent des quantités et des pourcentages indiqués.

Article 16 – Procédure de réclamation

1. L'entrepreneur dispose d'une procédure de plainte suffisamment médiatisée et traite la réclamation conformément à la présente procédure de réclamation.
9
2. Les réclamations concernant l'exécution du contrat doivent être soumises dans un délai raisonnable après que le consommateur a constaté les défauts, être soumis entièrement et clairement décrit au chef d'entreprise.
3. Les réclamations soumises à l'entrepreneur seront calculées dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception. Si une plainte a un délai de traitement plus long prévisible

demande, l'entrepreneur répondra dans un délai de 14 jours avec un message de récépissé et une indication de la date à laquelle le consommateur peut s'attendre à une réponse plus détaillée.

4. Une plainte concernant un produit, un service ou le service de l'entrepreneur peut également être soumis via un formulaire de réclamation sur la page consommateur du site Internet de la Fondation Webshop Keurmerk (<http://keur.info/Home/MisuutOfKlacht>) La plainte sera alors envoyée aux deux l'entrepreneur concerné a été envoyé à Stichting Webshop Keurmerk.

5. Si la plainte n'est pas introduite dans un délai raisonnable ou dans les 3 mois après l'introduction de la plainte peut être résolue en consultation mutuelle, un différend surgit qui est soumis à la règlement des différends.

Article 17 – Litiges

1. Sur les accords entre l'entrepreneur et le consommateur auxquels les présentes conditions générales liés, seule la loi néerlandaise s'applique.

2. Les litiges entre le consommateur et l'entrepreneur concernant la création ou la mise en œuvre de accords concernant les produits à livrer ou livrés par cet entrepreneur et services, dans le respect des dispositions ci-dessous, tant le consommateur que le entrepreneur sont soumis à la boutique en ligne du comité des litiges, PO Box 90600, 2509 LP à La Haye (www.sgc.nl).

3. Un litige ne sera traité par la Commission des litiges que si le consommateur a d'abord soumis sa réclamation à l'entrepreneur dans un délai raisonnable.

4. Au plus tard douze mois après la naissance du litige, celui-ci doit être soumis par écrit au Commission des litiges à instituer.

5. Si le consommateur souhaite soumettre un litige à la Commission des litiges, l'entrepreneur lié par ce choix. Si l'entrepreneur le souhaite, le consommateur devra semaines après une demande écrite à cet effet faite par l'entrepreneur, doit s'il le souhaite également ou s'il souhaite que le litige soit traité par l'autorité compétente juge. Si l'entrepreneur n'est pas informé du choix du consommateur dans un délai de cinq semaines, l'entrepreneur a alors le droit de soumettre le litige au tribunal compétent.

6. La Commission des Litiges statue dans les conditions prévues au règlement de la commission des litiges (<http://www.degeschillencommissie.nl/over-ons/decommissies/2701/webshop>). Les décisions de la Commission des litiges sont prises par conseil contraignant.

7. Le Comité des litiges ne traitera pas un litige ou interrompra le traitement si le l'entrepreneur s'est vu accorder un sursis de paiement, a fait faillite ou a effectivement cessé ses activités commerciales avant qu'un litige ne soit entendu par le comité

traité et un jugement définitif a été rendu.

8. Si, en plus du comité des litiges de la boutique en ligne, un autre membre reconnu ou Commissions des litiges en matière de consommation (SGC) ou Institut des plaintes financières la commission des litiges affiliée aux services (Kifid) est compétente pour les litiges concernant principalement le mode de vente ou de prestation de services à distance la Commission des Litiges Stichting Webshop Keurmerk de préférence autorisé. Pour tous les autres litiges, l'autre partie reconnue Comité des litiges affilié à SGC ou Kifid.

Article 18 – Garantie industrielle

1. Stichting Webshop Keurmerk garantit le respect des avis contraignants du Comité des litiges Stichting Webshop Keurmerk par ses membres, à moins que le membre ne décide avis contraignant dans les deux mois suivant sa transmission pour examen par le tribunal poser. Cette garantie est rétablie si l'avis contraignant est confirmé après examen par le tribunal est resté et le jugement le prouvant est devenu définitif. Jusqu'à un maximum d'un montant de 10 000 € par avis contraignant, ce montant sera approuvé par Stichting Webshop Keurmerk versée au consommateur. Pour les montants supérieurs à 10 000 € par avis contraignant, 10 000 € sont payé. Pour la franchise, Stichting Webshop Keurmerk a une obligation de moyens pour s'assurer que le membre se conforme à l'avis contraignant.

2. Pour l'application de cette garantie, il est nécessaire que le consommateur fasse appel par écrit à cette à Stichting Webshop Keurmerk et qu'il transfère sa créance contre l'entrepreneur à Stichting dix

Poinçon de la boutique en ligne. Si la créance contre l'entrepreneur dépasse 10 000 €, le le consommateur a proposé sa créance dans la mesure où celle-ci dépasse le montant de 10 000 € à la Webshop Keurmerk Foundation, après quoi cette organisation en son propre nom et à ses frais en exigera le paiement en justice pour satisfaire le consommateur.

Article 19 – Dispositions complémentaires ou dérogatoires

Des dispositions complémentaires ou dérogeant aux présentes conditions générales ne peuvent porter préjudice à

appartiennent au consommateur et doivent être consignés par écrit ou de telle manière que ce peut être stocké par le consommateur de manière accessible de manière durable support de données.

Article 20 – Modification des conditions générales de Stichting Webshop Keurmerk

1. Stichting Webshop Keurmerk ne modifiera pas les présentes conditions générales, sauf en consultation avec le

Association des consommateurs.

2. Les modifications de ces termes et conditions ne sont effectives qu'après avoir été
ont été publiés, à condition que tout changement applicable pendant la durée de
une offre la disposition la plus favorable au consommateur prévaudra.

Adresse Webshop Trustmark Foundation :

Willemsparkweg 193, 1071 HA Amsterdam

Annexe I : Modèle de formulaire de rétractation

Modèle de formulaire de rétractation

(ne remplissez et renvoyez ce formulaire que si vous souhaitez révoquer l'accord)

- À : [nom de l'entrepreneur]

[adresse géographique entrepreneur]

[numéro de fax de l'entrepreneur, si disponible]

[adresse e-mail ou adresse électronique de l'entrepreneur]

- Je/Nous* notifie/notifions* par la présente que je/nous partageons* notre accord concernant la vente des produits suivants : [désignation du produit]*

la livraison du contenu numérique suivant : [désignation contenu numérique]*

la fourniture du service suivant : [service de désignation]*,

révoquer/révoquer*

- Commandé le*/reçu le* [date de commande pour les services ou reçu pour les produits]

- [Nom du (des) consommateur(s)]

- [Adresse consommateur(s)]

- [Consommateur(s) signataire(s)] (uniquement lorsque ce formulaire est soumis sur papier)

* Biffer la mention appropriée ou remplir selon le cas